

Nom : Plage de l'Almanarre Sud

Commune : Hyères les Palmiers

Département : VAR

Région : SUD, Provence Alpes Côte d'Azur

Responsable : Le Maire, M. Jean-Pierre GIRAN

Fréquentation saison balnéaire journalière : Forte

Période de surveillance de la qualité des eaux de baignade : 30 mai au 30 septembre

CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE	CARTE DE LA ZONE DE BAINNADE	Année	2019	2020	2021	2022
		Classement ARS				
Classement selon la directive 2006/7/CE						
Excellence               Bonne               Suffisante               Insuffisante						

### ÉQUIPEMENTS



### INFORMATIONS



### CERTIFICATION



### LABELLISATION



### MARQUE



### ÉPISODES DE POLLUTION DES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Fermeture de la plage
04/06/2020	Bactériologique	Conditions météorologiques défavorables	Arrêté N°674
28/06/2022	Bactériologique	Conditions météorologiques défavorables	non
14/09/2022	Bactériologique	Conditions météorologiques défavorables	Arrêté N°1563

### INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Sources de pollution	Impact		Indicateurs	Mesures de gestion / Procédures	Plan d'actions	
	Temps sec	Temps de pluie				
Collecteurs pluviaux	Faible	+	Auto surveillance E.coli x<100 bact/100ml  Entérocoques x<100 bact/100ml	Vérification visuelle de l'état des collecteurs pluviaux : le débit doit être nul par temps sec		
Poste de relevage « Almanarre Nord »	Faible	+		Suivi du bon fonctionnement des postes de relevage : Déclenchement d'une alerte en cas de dysfonctionnement ou en cas d'alarme par la CGE.		Réalisation d'analyses
Émissaire STEP	Faible	+		Information de la Mairie d'Hyères par la CGE en cas de dysfonctionnement de la station d'épuration ou du by-pass partiel, et renforcement des contrôles des eaux de baignade		